



**Rapport de la délégation parlementaire canadienne
concernant sa participation au Séminaire « Légiférer contre
les violences faites aux femmes et aux filles » de l'Union
interparlementaire et l'Assemblée nationale du Burkina Faso
Section canadienne de l'Assemblée parlementaire
de la Francophonie (APF)
Ouagadougou, Burkina Faso
Du 30 mars au 1^{er} avril 2011**

Rapport

La délégation parlementaire de la Section canadienne de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) qui a participé au séminaire « Légiférer contre les violences faites aux femmes et aux filles », séminaire organisé conjointement par l'Union interparlementaire et l'Assemblée nationale du Burkina Faso tenu à Ouagadougou (Burkina Faso) du 30 mars au 1^{er} avril 2011, a l'honneur de présenter son rapport.

Composée de l'honorable **Rose-Marie Losier-Cool**, sénatrice et présidente du Réseau des femmes parlementaires de l'APF, la délégation était accompagnée de monsieur François Michaud, secrétaire administratif de la Section.

Des représentants des parlements du Burkina Faso, du Burundi, du Cameroun, du Gabon, de la Gambie, de la Guinée équatoriale, du Mali, de la République démocratique du Congo, du Rwanda, du Sénégal, de la Sierra Leone et du Togo, ainsi que des représentants d'institutions gouvernementales et d'associations de la société civile se sont réunis dans le cadre du séminaire régional.

L'allocution de bienvenue fut prononcée par madame **Zénabou Drabo Ouedraogo**, députée (Burkina Faso), qui fut suivie par une allocution de monsieur **Martin Chungong**, directeur de la Division de la Promotion de la démocratie de l'Union interparlementaire, allocution lue par son représentant. L'allocution d'ouverture de monsieur **Roch Marc Christian Kaboré**, président de l'Assemblée nationale du Burkina Faso, fut lue par madame **Mariam Marie Gisèle Guigma Diasso**, 2^e vice-présidente de l'Assemblée nationale du Burkina Faso et présidente du comité d'organisation du séminaire. La cérémonie d'ouverture fut conclue par un message de madame **Chantal Compaoré**, épouse du Chef de l'État, qui a, entre autres, plaidé en faveur de l'interdiction mondiale des mutilations génitales féminines (MGF).

La première séance de travail porta sur « la violence faite aux femmes et aux filles : ses formes, ses causes, ses conséquences et pourquoi il est difficile d'y mettre fin ». Elle fut présidée par madame **Marie Mukantabana**, vice-présidente du Sénat (Rwanda); les intervenantes étaient madame **Marie Pierre Raky Chaupin**, coordonnatrice du Fonds d'affectation et de la campagne pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes, ONU FEMMES; madame **Épiphanie Meteteiton Houmey Eklou-Koevanu**, juriste, chargée de Programme au Groupe de Réflexion et d'action, Femme, Démocratie et Développement (GF2D) du Togo; madame **Wendyam Zare Kaboré**, magistrate, directrice générale des affaires juridiques et judiciaires, Ministère de la Justice (Burkina Faso) et monsieur **Achille Tapsoba**, député (Burkina Faso), membre de la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains.

La deuxième séance de travail porta sur « les instruments juridiques internationaux et régionaux permettant de traiter le problème de la violence faite aux femmes et aux filles ». Le président de séance fut monsieur **Célestin Koussoube**, président de la Commission de l'emploi, des affaires sociales et de la culture (Burkina Faso), et les intervenantes furent madame **Victoria Popescu**, vice-présidente du Comité des Nations Unies pour l'élimination des discriminations à l'égard des femmes; maître **Fatimata Djourte**, avocate, ancienne présidente de l'Association des femmes juristes

du Mali et madame Mme **Karin Grimm**, coordonnatrice de projet « Genre et RSS » - Programmes spéciaux, DCAF.

La troisième séance de travail porta sur « les éléments d'une réponse globale et multisectorielle à la violence faite aux femmes et aux filles ». La présidente de séance fut madame **Sophie Moulengui-Mouele**, sénatrice (Gabon), et les intervenantes furent madame **Marie Pierre Raky Chaupin** et madame **Korotoumou Ouedraogo**, représentante de madame **Marie Rose Sawadogo**, secrétaire permanente du Comité national de lutte contre la pratique de l'excision, Burkina Faso.

La quatrième séance de travail porta sur « le pouvoir de légiférer contre la violence faite aux femmes et aux filles : les composantes de la législation » et fut présidée par monsieur **Jacob Ouedraogo**, député, président de la Commission des Affaires générales, institutionnelles et des droits humains (Burkina Faso). Les intervenants furent madame **Rosalyn Park**, directrice de la recherche, The Advocates for Human Rights; monsieur **Günther Lanier**, programme de la Protection juridique et socio économique des enfants et des femmes, Unicef - Burkina Faso, et madame **Athanasie Gahondogo**, députée (Rwanda).

La cinquième séance de travail porta sur « le pouvoir de légiférer contre la violence faite aux femmes et aux filles : les stratégies parlementaires ». Cette séance fut présidée par l'honorable **Rose-Marie Losier-Cool**, sénatrice (Canada), présidente du Réseau parlementaire de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), qui souligna avec joie la forte participation masculine à ce séminaire ainsi que la vigueur et la franchise des débats percutants tenus à Ouagadougou sur un sujet souvent difficile d'approche. Les intervenants furent madame **Athanasie Gahondogo**, députée (Rwanda); monsieur **Aliou Aya**, député (Mali), président du Réseau des parlementaires maliens pour la lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants, et monsieur **Bila Dipama**, député (Burkina Faso), membre de la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains.

La sixième séance de travail fut consacrée aux groupes de travail.

La septième séance de travail porta sur « la création d'un environnement favorable à l'application de la législation contre les violences faites aux femmes et aux filles » et fut présidée par madame **Nassara Djobo Ouro-Bang'na**, deuxième vice-présidente de l'Assemblée nationale du Togo. Les intervenants furent monsieur **Kelvin Hazangwi**, directeur national de Padare/Enkundleni/Men's Forum on Gender et membre du Conseil contre la violence domestique (Zimbabwe); maître **Franceline Toe Bouda**, avocate, présidente de la coalition pour la mise en œuvre de la CEDEF (Burkina Faso); madame **Nestorine Sangare Compaore**, gestionnaire de programmes, NDI, et monsieur le docteur **Oumar Ndoye**, député (Sénégal), président de la Commission de la santé, de la population, des affaires sociales et de la solidarité nationale.

Après une séance de synthèse, le discours de clôture fut prononcé par monsieur **Roch Marc Christian Kaboré**, président de l'Assemblée nationale du Burkina Faso.

La délégation canadienne souhaite remercier monsieur Jules Savaria, ambassadeur du Canada au Burkina Faso, pour son appui inestimable tout au long de ce séminaire, pour

sa grande disponibilité et pour avoir partagé sa connaissance approfondie du pays et de la région.

La Section canadienne de l'APF désire souligner l'apport financier de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie à cette importante mission.

Respectueusement soumis,

L'hon. Rose-Marie Losier-Cool, sénatrice
Membre de la Section canadienne de l'Assemblée parlementaire de la
Francophonie (APF)

Dépenses de voyage

ASSOCIATION	Section canadienne de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF)
ACTIVITÉ	Séminaire « Légiférer contre les violences faites aux femmes et aux filles » de l'Union interparlementaire et l'Assemblée nationale du Burkina Faso
DESTINATION	Ouagadougou, Burkina Faso
DATES	Du 30 mars au 1 ^{er} avril 2011
DÉLÉGATION	
SÉNAT	Hon. Rose-Marie Losier-Cool
CHAMBRE DES COMMUNES	
PERSONNEL	François Michaud
TRANSPORT	5 027,53 \$
HÉBERGEMENT	1 236,04 \$
INDEMNITÉS JOURNALIÈRES	946,63 \$
CADEAUX OFFICIELS	50,00 \$
DIVERS	19,09 \$
TOTAL	7 279,29 \$